

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MAI 2015**

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.*

**Objet n° 1 : DEMANDE DE MONSIEUR GUY BATTUT.**

Délibération n° DE\_2015\_070

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Guy BATTUT relative à sa consommation en eau. Après le relevé des compteurs, il s'est avéré une consommation de 5 859 m<sup>3</sup> sur un compteur en raison d'une fuite après celui-ci.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire payer la consommation d'eau au tarif en vigueur.

**Objet n° 2 : FIXATION DU PRIX DE LOCATION DE LA VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES.**

Délibération n° DE\_2015\_071

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de fixer un prix de location pour l'utilisation de la vaisselle de la salle des fêtes.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de fixer un prix de location à 25,00 € par tranche de 50 couverts et de faire payer le prix coûtant aux utilisateurs en cas de casse. Le Conseil Municipal précise également que cette vaisselle ne doit en aucun cas sortir de la salle des fêtes, elle devra être stockée dans l'armoire en inox avec fermeture à clé et devra être comptabilisée après chaque utilisation.

**Objet n° 3 : ACHAT D'UNE CUISINIÈRE ELECTRIQUE POUR LA SALLE DES FETES.**

Délibération n° DE\_2015\_072

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une annonce sur "le bon coin" relative à une cuisinière électrique de marque SAUTER mise en vente par Madame Georgette OSSEDAT au prix de 50,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'acquérir cette cuisinière pour l'installer à la salle des fêtes et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 4 : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT.**

Délibération n° DE\_2015\_073

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant 2015 relatif à la participation financière de la commune pour l'année 2015.

Le montant de celle-ci s'élève à 333,63 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant 2015 et à payer la contribution forfaitaire annuelle.

**Objet n° 5 : C.L.I.C. “SENIOR MONTAGNE” COTISATION 2015.**

Délibération n° DE\_2015\_074

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique relatif à l'appel de cotisation pour l'année 2015. Le montant de celle-ci s'élève à la somme de 10 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à payer cette cotisation au C.L.I.C. “Senior Montagne”.

**Objet n° 6 : TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DE L' EGLISE.**

Délibération n° DE\_2015\_075

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis en sa possession relatif à la fourniture et pose de rampes aux marches de l'église afin d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis présenté par l'Entreprise Christian MINET pour un montant de 184,80 € T.T.C. et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 7 : FORET SECTIONALE DE SAINT-GENES ET AUTRES – VENTE PAR APPEL D'OFFRES DU 29 MAI 2015.**

Délibération n° DE\_2015\_076

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'organisation par l'O.N.F., d'un appel d'offres pour la vente du lot 131 en Forêt Sectionale de Saint-Genès et autres. Les soumissions seront ouvertes le mardi 29 mai 2015 à 10 h 00 à FONTANNES.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier à l'O.N.F. le soin de fixer ces prix de retrait au mieux des intérêts du propriétaire.

A Saint-Genès-Champespe, le 21 mai 2015.

Le Maire,  
Daniel GAYDIER,